



RÉFLÉCHISSEZ AVANT DE PARTAGER

Conseils de Facebook et MediaSmarts



Nous entendons constamment dire que le partage est une bonne chose. Et grâce à la technologie, nous pouvons partager nos idées, nos opinions, nos photos et nos vidéos avec nos amis ainsi que d'autres personnes.

Dans la plupart des cas, le partage est une bonne chose. Mais si nous ne réfléchissons pas à fond à nos façons de partager, nous risquons de nous faire du mal ou d'en faire à d'autres personnes. Rappelez-vous toujours que ce que vous partagez avec vos amis peut finir par être partagé avec d'autres personnes. C'est pourquoi il est important de réfléchir avant de partager.

VOS RENSEIGNEMENTS VOUS APPARTIENNENT

Lorsque vous partagez des choses qui vous concernent – qu'il s'agisse d'une photo, d'une vidéo ou de renseignements personnels tels que votre numéro de téléphone – gardez à l'esprit qu'elles pourraient facilement être vues par des personnes à qui vous ne souhaitez pas les envoyer.

Rappelez-vous aussi qu'il n'est pas sage de partager des renseignements lorsque vous êtes très émotif(ve) (que vous soyez fâché(e), triste ou enthousiaste). Retrouvez d'abord votre calme, puis évaluez s'il s'agit réellement d'une bonne idée.

Ensuite, demandez-vous :

- ✓ Est-ce bien la façon dont je désire que les gens me perçoivent ?
- ✓ Quelqu'un pourrait-il utiliser cette information pour me faire du mal ? Serais-je fâché(e) si une personne partageait cette information avec d'autres ?
- ✓ Quelle est la pire chose qui pourrait arriver si je partageais cette information ?

Les mots de passe ne sont pas des données sociales : Certaines circonstances exigent une grande prudence quand vient le temps de partager des données. Des amis peuvent partager des mots de passe lorsque tout va bien entre eux, mais cela peut malheureusement se transformer en cauchemar plus tard.

Une image dure éternellement : Certaines personnes croient que le fait de partager une photo de soi-même dans une situation sexy ou de nudité avec une copine ou un copain – ou avec quelqu'un qu'elles espèrent voir devenir leur copine ou leur copain – leur permet d'afficher leur amour ou leur confiance. Soyez particulièrement prudent(e) dans une telle situation et réfléchissez bien : une image peut facilement survivre à une relation.

N'oubliez jamais que, si quelqu'un vous demande de partager quelque chose qui vous met mal à l'aise, vous avez le droit de refuser. Une personne qui vous aime ou vous respecte ne peut vous forcer à le faire ou vous menacer.

Partie en quelques secondes, mais peut-être pas pour toujours : Certaines applications ou certains services de réseautage social promettent de supprimer automatiquement les images ou les vidéos quelques secondes après qu'elles aient été affichées. Mais cette mesure est contournable. L'autre personne pourrait, par exemple, faire une capture d'écran. Il est donc nécessaire, là aussi, de bien peser sa décision avant de partager.



Conseils Facebook :

1

Les mots de passe ne sont pas des données sociales.

Ne partagez jamais votre mot de passe. Pour obtenir d'autres conseils relatifs à la sécurité, visitez l'adresse facebook.com/help/securitytips

2

Vérifiez vos paramètres de confidentialité à l'adresse facebook.com/privacy pour savoir qui a accès à vos publications.

3

Vérifiez l'outil de sélection d'audience chaque fois que vous publiez sur Facebook afin de vous assurer que vous ne partagez vos contenus qu'avec l'audience désirée.



LE CONTENU DES AUTRES

En général, lorsque quelqu'un vous envoie des données, cette personne est d'accord pour que vous les partagiez avec d'autres. Si vous n'en êtes pas certain(e), par contre, pensez-y à deux fois avant de le faire. Encore mieux, demandez à la personne si elle accepte que vous le fassiez. La même consigne s'applique lorsque vient le temps de partager des photos ou des vidéos dans lesquelles apparaissent d'autres personnes : demandez la permission avant d'identifier une personne, de republier une photo ou de la transférer.

Si quelqu'un partage avec vous du contenu qui concerne d'autres personnes, demandez-vous :

- ✓ La personne qui m'a envoyé ce contenu est-elle d'accord pour que je le partage ?
- ✓ A-t-elle obtenu la permission de la personne qu'on y voit ?
- ✓ Comment réagirais-je si quelqu'un partageait un tel contenu dans lequel j'apparais ?

 Si ce que vous avez reçu n'est pas avantageux pour la personne, pourrait l'embarrasser ou encore la blesser si le contenu devait circuler, **ne le publiez pas.**

La personne qui vous l'a envoyé l'a peut-être uniquement fait à la blague, mais une blague peut être beaucoup moins drôle si elle est vue par la mauvaise personne.

De nombreuses personnes – particulièrement des garçons – font l'objet de pressions de la part de leurs amis pour partager des photos de leurs copines ou de leurs copains nu(e)s. Il peut être difficile de résister à ces pressions, mais vous devez penser à tout le mal que pourrait subir votre copine ou votre copain si vous deviez céder.



CORRECTION DES ERREURS EN CAS DE PROBLÈME

Il nous arrive à tous de faire de mauvais choix. Cela ne veut pas dire que vous ne devez pas tout mettre en œuvre pour remédier aux situations problématiques.

Si vous avez partagé quelque chose que vous n'auriez pas dû, la première mesure à prendre consiste à demander aux personnes concernées de ne pas le faire à leur tour.

Si quelqu'un a publié un contenu que vous lui avez envoyé, commencez par lui demander de le retirer. Cette mesure est plutôt efficace dans la majorité des cas.

 **Rappelez-vous de ne rien faire si vous êtes fâché(e) :** prenez le temps de vous calmer et, si possible, parlez à la personne hors ligne.

Si elle refuse de retirer le contenu, n'essayez pas de vous venger en partageant du contenu privé qu'elle vous a envoyé, en la harcelant ou en demandant à vos amis de s'unir contre elle. D'abord, cela ne fait généralement qu'empirer la situation. Ensuite, plus vous réagissez contre la personne, plus vous donnez l'impression que vous en êtes tout autant responsable.

Si vous êtes identifié(e) dans une photo que vous n'aimez pas, rappelez-vous que de nombreux sites de partage de photos et de réseautage social vous permettront de supprimer votre nom des photos dans lesquelles vous avez été identifié(e). Sur Facebook, vous pouvez également choisir de réviser de telles publications avant qu'elles n'apparaissent dans votre journal à partir de vos paramètres de confidentialité : facebook.com/privacy.



Prenez-
en bonne
note !

Si vous êtes membre de Facebook mais ne vous sentez pas à l'aise de confronter quelqu'un ou ne savez pas exactement comment vous adresser à la personne, Facebook offre un **outil de signalement** qui propose certains messages que vous pouvez utiliser et des moyens d'obtenir l'aide d'un parent, d'un enseignant ou d'un ami en qui vous avez confiance.

Pour les cas plus sérieux, par exemple si une photo ou une vidéo vous représente partiellement ou entièrement nu(e), si le contenu est diffamatoire (il est faux et fait du tort à votre réputation), ou si vous faites l'objet de harcèlement ou d'intimidation, vous pouvez demander au site ou au service par l'intermédiaire duquel le contenu a été partagé de le retirer. Dans un tel cas, vous pouvez également vous adresser à la police.

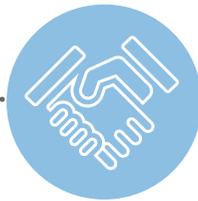
 Si vous vous trouvez dans une situation dans laquelle quelqu'un menace de publier une photo de vous nu(e) à moins que vous ne lui fournissiez davantage de photos du même type, nous vous recommandons d'en informer immédiatement un adulte en qui vous avez confiance et de communiquer directement avec la police. Il s'agit là d'un comportement inacceptable, qui est de surcroît illégal dans plusieurs pays.



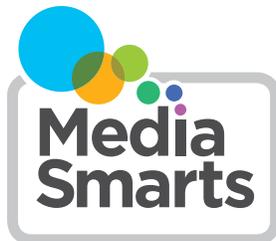
Utilisation de l'outil de signalement

Pour en savoir plus sur le signalement social ou le signalement de contenu abusif, allez à l'adresse facebook.com/report.

Rappelez-vous que vous n'êtes pas seul(e) : vous pouvez toujours vous adresser à vos parents, à un enseignant ou à un conseiller, à un autre adulte en qui vous avez confiance ou à un service téléphonique d'assistance pour obtenir de l'aide.



CONTENU OFFERT PAR :



POUR EN SAVOIR PLUS, VEUILLEZ CONSULTER LES LIENS CI-DESSOUS :

MediaSmarts
mediasmarts.org

Espace La sécurité, pour tous de Facebook (Facebook Family Safety Center – en anglais)
facebook.com/safety

Conseils de prévention contre l'intimidation (en anglais)
facebook.com/safety/bullying

Pages d'aide de Facebook
facebook.com/help